



employeur demandant de ne pas venir travaillé.

Par **corine94**, le **08/07/2012** à **21:45**

Bonjour a tous,

je cherche da l'aide car je me pose beaucoup de questions. Cela fait plusieurs fois que l'employeur de mon mari l'appelle pour lui dire de rester chez lui car "il n'y a pas assez de travail". Est ce normal? Sera-t-il payé? Je suis vraiment inquiète.

Merci d'avance.

Par **seb544**, le **08/07/2012** à **22:06**

Bonjour

le fait de demander à un salarié de rester chez lui par manque de travail relève du chômage technique.

Votre mari doit alors être rémunéré soit à un pourcentage de salaire défini par la convention collective applicable à son secteur d activité, soit pleinement après accord avec son employeur.

Il ne peut néanmoins pas prétendre aux primes de panier.